



**Arrêté du Maire**  
Ville de Concarneau - Département du Finistère  
Arrondissement de Quimper

« Travaux de Maçonnerie - Rue Amiral Courbet »

Service Voirie

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX**

Arrêté temporaire n° 2023-905

Le Maire de la Ville de Concarneau,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,

VU, le Code de la Route et notamment les articles R.411-25, R.411-8, R.411-5 et R.417-10

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 et suivants,

VU, le Code de la Voirie Routière,

VU, la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I en huit parties, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Considérant que dans le cadre de travaux de maçonnerie, par l'entreprise Batisole, au n°4 rue Amiral Courbet ; il convient de réglementer la circulation et le stationnement, dans l'intérêt de la sécurité routière,

**ARRETE**

**Article 1 :** Pour permettre les travaux de maçonnerie, la circulation de véhicule de toute nature sera interdite rue Amiral Courbet :

**le lundi 18 décembre et le vendredi 22 décembre 2023 de 9h00 à 12h00**

le stationnement sera interdit au droit du chantier

**Article 2 :** Lors des livraisons, la circulation des véhicules pourra empiéter sur la voie partagée.

**Article 3 :** La signalisation sera assurée par les services municipaux, conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché selon la réglementation en vigueur.

**Article 5 :** Mme La Directrice Générale des Services de la Mairie, M. Le Commandant du Commissariat de Concarneau, Chef de la Circonscription, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Mme la Directrice des Services Techniques, à l'entreprise Batisole.

A CONCARNEAU, le 13 décembre 2023

LE MAIRE  
Marc BIGOT



Pour extrait certifié conforme

A CONCARNEAU, le 13 décembre 2023

LE MAIRE

Marc BIGOT



Publication par voie d'affichage :  
du au